



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

Procès-verbal de la deuxième séance ordinaire de l'année scolaire 2022-2023 tenue le 12 décembre 2022 à 19 h 00.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Christine Dallaire
Monsieur Loïc Di Marcantonio, parent
Madame Catherine Émond, parent
Madame Marie-Ève Guay, parent
Madame Marie-Andrée Mackrous, parent
Monsieur Dominic Poulin, parent
Madame Catherine Giroux, représentante du personnel enseignant
Josée Lannegrace, représentante du personnel enseignant
Madame Kate Tremblay-Laroche, représentante du personnel enseignant
Madame Marie-Andrée De Montigny, représentante du personnel de soutien
Madame Monique Pettigrew, représentante du personnel de soutien

ÉTAIENT ABSENTS

Monsieur Sylvain Delisle, représentant de la communauté
Madame Sarah Champagne, représentante du personnel professionnel
Madame Mélica Gagnon, responsable du service de garde

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Madame Julie Lalancette, directrice
Madame Dominique Pouliot, directrice adjointe par intérim
Madame Marie Thivierge, parent invité

2.1 FORMATION DES NOUVEAUX MEMBRES (Q & R) – Capsules 1, 3, 4 et capsule complémentaire + Fiches, 1, 2, 3, 5, 25, schéma

Temps de visionnement des capsules, pour les nouveaux membres, avant le début de la rencontre.

2.2 MOT DE BIENVENUE

Madame Mackrous souhaite la bienvenue à tous les membres

2.3 VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Mackrous confirme qu'il y a quorum.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

<p>CE # 22-23-23</p>	<p>2.4 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR – Annexe 1</p> <p>IL EST PROPOSÉ par madame Lannegrace que l'ordre du jour soit adopté, avec l'ajout des points suivants au varia :</p> <p>2.17.2 Mouvement du personnel</p> <p>2.17.3 Formation des nouveaux membres</p> <p>ADOPTÉ à l'unanimité</p>
<p>CE # 22-23-24</p>	<p>2.5 SUIVIS ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2022 – Annexe 2</p> <p>Madame Mackrous demande s'il y a des questions ou des modifications à apporter au procès-verbal du 17 octobre 2022.</p> <p>Aucune modification n'est requise.</p> <p><u>SUIVIS</u></p> <p>Aucun suivi</p> <p>ADOPTÉ par madame Lannegrace</p>
<p>CE # 22-23-25</p>	<p>2.6 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</p> <p>Madame Thivierge aimerait savoir si on peut espérer le retour de l'anglais intensif à Sainte-Famille l'année prochaine.</p> <p>Madame Lalancette répond que nous sommes à évaluer toutes les possibilités pour s'assurer une équité de l'intensification de l'anglais pour tous les élèves de 6^e année dans les trois bâtisses de l'école et précise que notre objectif est de pouvoir leur offrir à nouveau une intensification de l'anglais l'an prochain.</p> <p>Madame Thivierge nous informe que si ces services ne peuvent être offerts à Sainte-Famille l'année prochaine, plusieurs parents songent à inscrire leur enfant dans un autre établissement qui offrira les services.</p> <p>Madame Lalancette répond que ce serait effectivement un droit des parents de Sainte-Famille, mais que ce n'est pas ce que nous souhaitons.</p>



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

CE # 22-23-26

2.7 RAPPORT DE REDDITION DE COMPTE

De la présidence

Madame Mackrous nous informe qu'elle n'a rien à déclarer.

De la direction

Madame Lalancette nous informe qu'elle n'a rien à déclarer.

Correspondance reçue

Madame Mackrous nous informe qu'elle a déposé dans le TEAMS du conseil d'établissement, sous le canal « Formation des membres », le 7^e numéro du « Le Saviez-vous ».

Madame Mackrous nous signale qu'elle a également reçu une invitation à se connecter à la plateforme « Aider son enfant.com ». Madame Mackrous a déposé dans le TEAMS, sous le canal « Général » le sommaire « Connexion – Comité de parents » à l'intérieur duquel se trouve un lien cliquable qui dirige les parents qui ont besoin d'accompagnement.

CE # 22-23-27

2.8 APPROBATION DE LA PLANIFICATION DES CONTENUS POUR L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Madame Pouliot nous informe que la planification officielle des contenus pour l'éducation à la sexualité sera déposée au conseil d'établissement en février, puisque certaines informations sont toujours manquantes.

L'infirmière scolaire pourra de nouveau revenir dans les classes et sera disponible pour aider les enseignantes à aborder les volets « Croissance sexuelle humaine » et « Image corporelle ».

En ce qui concerne les autres volets, les enseignants ont le choix de les présenter eux-mêmes et peuvent demander l'aide ou la présence de la technicienne en éducation spécialisée, ou encore faire appel à certains organismes comme Gris-Québec, Sexplique, etc.

Madame Pouliot précise que lorsque le volet « Agression sexuelle » sera abordé, l'enseignant s'assurera d'avoir un filet de sécurité en avisant, entre autres, le service de garde et en demeurant à l'affût s'il y a un dévoilement quelconque.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

Madame Guay aimerait savoir si les contenus pour l'éducation à la sexualité sont enseignés qu'aux élèves du 3^e cycle. Madame Pouliot lui répond que la planification s'adresse à tous les élèves du primaire et qu'elle est obligatoire. Quant aux élèves du préscolaire, on abordera le volet de « l'image corporelle ».

Madame Lalancette ajoute que nos techniciennes en éducation spécialisée ont reçu ou suivront sous peu une formation Marie-Vincent.

CE # 22-23-28

2.9 APPROBATION DE LA PLANIFICATION DES CONTENUS EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Madame Lalancette nous informe que la planification officielle sera également déposée au conseil d'établissement en février prochain. Les contenus demeurent sensiblement les mêmes que l'année dernière et permettent aux élèves d'apprendre à mieux se connaître et à se projeter dans le futur. Madame Lalancette ajoute qu'elle attend le retour de l'AVSEC (animation de vie spirituelle et d'engagement communautaire) attitrée à notre école qui confirmera si une activité sera offerte pour le Passage primaire secondaire cette année.

Madame Lalancette nous informe que les enseignantes de nos élèves de 5^e et de 6^e année ont déjà débuté des activités qui permettent aux élèves de faire le pont entre leurs intérêts et les projets mis en place en classe.

CE # 22-23-29

2.10 APPROBATION DU PLAN DE LUTTE POUR CONTRER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION À L'ÉCOLE – Annexe 3

Madame Lalancette explique qu'en début d'année scolaire, nous avons procédé à la révision du plan de lutte, ce qui fonctionne bien a été reconduit et nous nous sommes donné des objectifs pour l'année en cours. Le plan de lutte qui est présenté ce soir est en lien avec les données qui ont été présentées l'année dernière. Il avait été précisé, entre autres, que la cour de récréation demeure une des zones à risque dans les trois bâtisses. Madame Lalancette ajoute qu'en début d'année, lors de la rencontre collective du personnel des trois bâtisses, nous avons eu la visite d'une conseillère qui est venue nous parler de la surveillance et de la sécurité sur les cours d'école. Celle-ci a rappelé aux enseignants et éducatrices présentes l'importance de s'assurer d'être bien visible (port du dossard), de faire de la surveillance active, d'être à l'écoute et d'observer.

Madame Mackrous aimerait savoir si les chauffeurs d'autobus ont été mis au courant des règlements à bord de l'autobus. Madame De Montigny répond qu'à sa connaissance cette information ne leur a pas été transmise, cependant, la



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

policière-école est venue animer des ateliers auprès des élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle pour les sensibiliser aux règlements qui doivent être respectés et du comportement qui doit être observé à bord de l'autobus. Madame Lalancette précise que si un signallement est nécessaire à la suite d'un évènement qui s'est produit à bord de l'autobus scolaire, il faut en premier lieu aviser le transport scolaire. Elle ajoute de ne pas hésiter à communiquer avec l'école au besoin. Monsieur Poulin aimerait savoir s'il y a des caméras de surveillance à bord des autobus. Madame Lalancette lui répond que certains véhicules scolaires en ont, mais pas tous. Madame Emond nous partage qu'elle a fait le choix de ne pas inscrire ses enfants au transport scolaire, car le point de chute où serait déposé ses enfants est beaucoup trop dangereux. Madame Emond aimerait que l'école présente une demande à la sûreté du Québec afin d'assurer leur présence dans les zones jugées dangereuses. Madame Lalancette invite madame Emond à participer à la prochaine rencontre municipale pour y débattre de ce point.

Madame Lalancette désire s'assurer que les procédures mises en place sont bien claires et connues autant par le personnel que par les élèves. Madame Lalancette ajoute qu'en début d'année scolaire on précise aux élèves les règles qui doivent être suivies à l'école. Les élèves connaissent déjà le « Passeport » et le « Manquement majeur » qui sont des outils de communication, ainsi que des outils qui permettent de garder des traces des actions qui ont été commises, ainsi que des interventions réalisées. Lorsqu'un élève reçoit un passeport, cela lui fait prendre conscience qu'il y a une conséquence au geste qui a été posé et qu'un geste réparateur devra suivre. Nous croyons à l'éducation et à l'apprentissage dans ce processus. Madame Lalancette ajoute qu'en cas de manquement majeur, les parents sont nécessairement impliqués. Madame Lalancette précise que le plan de lutte sera revu en fin d'année scolaire.

Madame Lalancette ajoute que cette année il y aura deux types de consultation d'élèves en lien avec le plan de lutte et le projet éducatif. La chaire de recherche de l'Université Laval nous accompagnera dans ce processus. Le centre de services scolaire transmettra également un sondage sur le bien-être en lien avec le projet éducatif école. Les données obtenues pourront nous guider dans nos façons de faire pour que le bien-être passe par un sentiment de sécurité à l'école.

APPROUVÉ par madame Emond

CE # 22-23-30

2.11 AMENDEMENT AUX FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS – Annexe 4

Madame Lalancette présente l'amendement apporté aux frais chargés aux parents :



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

Un montant, jusqu'à concurrence de 70 \$, pourrait être chargé aux parents pour une activité ou une sortie supplémentaire selon les conditions suivantes :

- *Une seule demande par élève dans l'année.*
- *Les mesures-écoles pour les sorties scolaires et activités doivent être utilisées d'abord.*
- *L'activité est animée par une ressource externe.*
- *Si le montant dépasse 25 \$ par élève, l'enseignant s'engage à organiser du financement permettant à l'élève d'abaisser la facture à 25 \$/élève ou moins.*
- *Un taux de participation minimal de 80% doit être atteint pour que l'activité ou la sortie ait lieu.*

Donc, le montant maximum par année, incluant le matériel scolaire, serait de :

- *205 \$ pour un élève de maternelle 4 ans ou 5 ans*
- *250 \$ pour un élève du primaire (1^{re} à 5^e année)*
- *360 \$ pour un élève de 6^e année*

Monsieur Di Marcantonio s'interroge sur le taux de participation minimal de 80%, il aimerait savoir ce qui se passe avec le 20% des parents qui sont dans l'incapacité d'assumer les frais de la sortie. Madame Lalancette lui répond que les situations sont évaluées au cas par cas.

Madame Emond nous partage son désarroi face à cette augmentation et ajoute que pour les familles nombreuses cela peut devenir un enjeu important.

Madame Guay souligne que le nombre de sorties ne cesse d'augmenter et elle se questionne sur leur nécessité. Madame Pouliot lui répond que la majorité des demandes de sortie ou activité culturelle porte sur un objectif pédagogique et que la thématique de la sortie ou de l'activité vient bonifier un module d'enseignement. Madame Lalancette invitera les enseignants à se questionner lors des prochaines demandes à savoir s'il y aurait moyen de faire autrement pour arriver au même résultat, à moindre coût.

Madame De Montigny et madame Dallaire soulignent que pour les familles défavorisées et les familles d'agriculteurs, les sorties en milieu scolaire sont importantes, car c'est souvent la seule occasion pour eux de leur offrir ce type d'activités.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

Madame Mackrous précise qu'il est important de trouver des idées de campagne de financement intéressantes pour les familles.

Madame Emond ajoute qu'il est important de conscientiser les enfants à la valeur de l'argent, de leur faire développer le côté collectif et entrepreneurial de l'école.

Madame Lalancette conclut que, selon la proposition des enseignants, si la sortie ou l'activité représente des frais de moins de 25 \$ ils seraient facturés aux parents et que si les frais sont de plus de 25 \$, une proposition de campagne de financement devra accompagner la demande de sortie ou activité culturelle. Madame Lalancette s'assurera de faire un premier tri avant de présenter des nouvelles demandes au conseil d'établissement.

APPROUVÉ à l'unanimité

CE # 22-23-31

2.12 APPROBATION DE SORTIES SCOLAIRE – Annexe 5

Madame Lalancette présente l'ensemble des demandes, soit celles qui ont déjà été approuvées et celles qui requièrent l'approbation du conseil d'établissement.

Monsieur Poulin propose d'ajouter une légende au bas du tableau qui préciserait les niveaux scolaires.

Madame Giroux nous fait remarquer que les élèves du préscolaire 4 ans et 5 ans de Sainte-Famille participeront eux aussi à la sortie du 6 juin 2023 à la Maison Léon Provancher, alors que le tableau indique que le bâtiment de Saint-Pierre. Madame Pettigrew confirme que la correction sera faite.

Monsieur Di Marcantonio propose d'ajouter des colonnes au tableau pour préciser les frais chargés aux parents.

Madame Emond remarque que le coût des sorties ou activités de Sainte-Famille est beaucoup plus dispendieux qu'à Saint-Pierre et Saint-Laurent. Madame Pouliot lui répond que cela s'explique en raison du nombre inférieur d'élèves à Sainte-Famille. Il est assurément avantageux de jumeler deux bâtisses pour diminuer les coûts, mais ce n'est pas toujours possible de le faire.

Madame Guay aimerait savoir si chaque enseignant est tenu de faire une sortie ou activité culturelle dans l'année. Madame Lalancette lui répond qu'un budget leur est donné en début d'année dans le but de leur permettre de planifier des sorties ou activités au cours de l'année scolaire.



Procès-verbal du **CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT** de l'école de l'Île d'Orléans

Madame Lalancette nous informe que trois nouvelles demandes lui ont été présentées vendredi dernier et qu'elles ne sont pas incluses dans le tableau :

- 13 avril (Saint-Laurent) : sortie au Salon du livre de Québec pour les élèves de 3^e, 4^e, 5^e et 5^e-6^e année (couvert par la mesure sortie en milieu culturel).
- 14 ou 22 décembre (Saint-Laurent) : Rencontre virtuelle avec l'auteur Mathieu Fortin pour les élèves de 6^e année (couvert par la mesure-école inspirante).
- 15 mai (Sainte-Famille) : activité à l'école avec Zoom Nature pour les élèves du préscolaire 4 ans et 5 ans, de 1^{re} – 2^e année et de 3^e – 4^e année (couvert par la mesure-école inspirante).

APPROUVÉ par monsieur Di Marcantonio

CE # 22-23-32

2.13 GRILLE-MATIÈRES 2023-2024 – PROCESSUS EN COURS

Madame Lalancette rappelle que nous avons discuté de ce point lors de la dernière rencontre du conseil d'établissement et qu'il a été compris que les parents des élèves des trois bâtiments de l'école de l'île d'Orléans désirent qu'une intensification de l'anglais soit reconduite l'an prochain. Madame Lalancette ajoute que nous sommes en train d'évaluer toutes les alternatives possibles, qui seront par la suite analysées, en mesurant les avantages et les inconvénients, au niveau des élèves, de l'organisation scolaire et de l'attractivité des tâches qui seront proposées

Madame Lalancette nous informe qu'en assemblée générale du mois de janvier prochain, les membres seront appelés à voter sur les différentes propositions qui permettra, par la suite, de présenter la nouvelle grille-matières au conseil d'établissement en février.

CE # 22-23-33

2.14 PROJET ÉDUCATIF – ACTUALISATION EN COURS

Madame Lalancette nous informe que nous sommes dans une année de renouvellement de notre projet éducatif, le nouveau projet éducatif sera effectif à compter du 1^{er} décembre 2023.

D'ici là, le comité pilotage participera à des rencontres avec les services éducatifs. En février prochain, un premier bloc, portant sur l'enjeu qualitatif, sera présenté au conseil d'établissement afin de connaître l'opinion des membres.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

CE # 22-23-34

2.15 BONS COUPS

À la demande des membres du conseil d'établissement, madame Lalancette est heureuse de nous partager les bons coups suivants :

- Le projet de chien d'assistance à Saint-Laurent procure un sentiment de bien-être et l'adoption du petit lapin à Sainte-Famille est très appréciée.
- Bravo aux enseignantes qui vont prendre des marches avec leurs élèves avant de débiter la journée et bravo aux enseignantes du préscolaire qui passent les trente premières minutes de la journée à l'extérieur avec leurs élèves.
- Bravo à madame Kate pour son projet entrepreneurial.
- Bravo à madame Dussault qui a inscrit la bâtisse de Sainte-Famille et qui a gagné un événement de cycloforme pour les élèves de ce bâtiment.

Madame Lalancette profite de l'occasion pour dire qu'au niveau pédagogique nous avons de l'accompagnement de professionnels du centre de services scolaire qui viennent pour nous présenter des ateliers en écriture ou en robotique.

Madame De Montigny aimerait ajouter le projet « pas de chicane dans la cabane » de Saint-Laurent, qui a été mis en place par les techniciennes en éducation spécialisée pour encourager les élèves à faire de la résolution de conflits.

Madame Mackrous suggère de garder ce point à l'ordre du jour des prochaines rencontres.

CE # 22-23-35

2.16 INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Emond nous annonce qu'elle n'a reçu aucune communication de la part du comité de parents. Madame Pettigrew s'occupera de vérifier l'adresse courriel qui a été fournie à la direction générale.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

CE # 22-23-36

2.17 VARIA

2.17.1 Journée de la réconciliation du 30 septembre 2022

Madame Guay nous partage avoir été surprise d'apprendre que la journée de réconciliation n'a pas été soulignée en classe le 30 septembre. Cette journée est l'occasion de rendre hommage aux enfants disparus et aux survivants des pensionnats, leurs familles et leurs communautés. Il est important d'apprendre et commémorer la vérité sur notre histoire à nos élèves.

Monsieur Di Marcantonio se demande s'il y a des élèves autochtones à l'île d'Orléans. Madame Lalancette lui confirme que nous en avons quelques-uns. Madame Lalancette s'assurera de sensibiliser l'ensemble des enseignants pour l'année prochaine et les suivantes.

Monsieur Di Marcantonio nous rappelle l'existence de la mesure 15061 qui vise le développement de projets qui favorise les relations harmonieuses entre les communautés autochtones et non autochtones et qui permettrait de financer des activités de sensibilisation aux réalités autochtones. Monsieur Di Marcantonio, ayant déjà été responsable de cette mesure, nous invite à communiquer avec lui pour obtenir de l'aide. Madame Lalancette en prend bonne note pour l'année prochaine afin de penser à des projets pour septembre 2023.

2.17.2 Mouvement de personnel

Madame Lalancette annonce le départ à la retraite de madame Monique Pettigrew et la remercie pour sa prise de notes et la rédaction des procès-verbaux des deux dernières années. Madame Lalancette annonce que madame Stéphanie Bernier, secrétaire du bâtiment de Saint-Laurent, occupera le poste à Saint-Pierre. Le poste de Saint-Laurent est présentement affiché en remplacement. Madame Lalancette nous apprend également que madame Joannie De Varennes-Giroux, secrétaire du bâtiment de Sainte-Famille, a obtenu un poste de secrétaire de gestion aux bureaux administratifs. Le poste de Sainte-Famille est également affiché en remplacement. Madame Lalancette



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

rappelle l'importance d'utiliser l'adresse courriel de l'école et non l'adresse courriel personnelle de la secrétaire afin d'éviter que des messages soient échappés.

Madame Lalancette nous informe également du départ de madame Mélica Gagnon qui a décidé de réorienter sa carrière. Madame Hélène David prend donc le remplacement à titre de technicienne en service de garde et sera appuyée dans son travail par madame Céline Cloutier, technicienne en service de garde à la retraite.

2.17.3 Formation des nouveaux membres

Madame Lalancette s'adresse aux nouveaux membres et leur demande s'ils préfèrent se connecter à 18 h 45 pour visionner les capsules avant la rencontre ou s'ils préfèrent le faire de façon autonome. Il est convenu d'un commun accord que la formation se fera de façon autonome.

CE # 22-23-37

2.18 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 13 février, en virtuel.

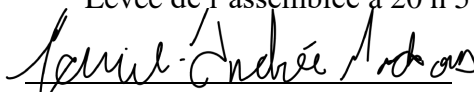
Madame Mackrous profite de l'occasion pour souhaiter à tous les membres de joyeuses fêtes et une bonne et heureuse année 2023.

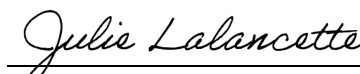
CE # 22-23-38

2.19 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par madame Guay que l'assemblée soit levée.

Levée de l'assemblée à 20 h 57.


Marie-Andrée Mackrous, présidente


Julie Lalancette, Direction